

le MAG,

N°77

Printemps 2017

st-AIGNAN
De
GRAND
Lieu



p.12

**FESTIFOLIES D'AUTOMNE:
REJOIGNEZ LES ATELIERS
PARTICIPATIFS!**



p.9

**Budget 2017: Le point
engagements de l'année**



p.17

**Participez à la semaine des activités
sportives et de loisirs**

SOMMAIRE

4

Actu métropole
et interco

5

Actu mairie

9-11

Dossier
Finances locales : un
budget maîtrisé

12

Vivre à
Saint-Aignan de
Grand Lieu

18

Bloc notes

Edition :
Commune de Saint-Aignan de Grand Lieu
Directeur de la Publication :
Jean-Claude Lemasson
Directeur de la Rédaction :
Pierre Péran
**Responsable du Service
Communication :** Myriam Bouet
Rédacteur en Chef : Myriam Bouet
Rédaction : Myriam Bouet,
Stéphanie Le Goff, Jérémy Lesieur
Maquette : Mediapilote
Impression à 2 000 exemplaires, papier
recyclé 100%, encres végétales et label
Imprim'Vert. Offset 5

C'EST TOUT L'AVENIR QU'ON ENGAGE

À la parution de ce numéro du Mag', nous serons à la veille d'une échéance importante, cruciale même pour l'avenir de notre pays, de notre république et du projet européen. On l'a bien compris, l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai est celle de tous les dangers. Elle peut mener à l'inconnu, déboucher sur une impasse, nous conduire vers un destin peu enviable où nous aurions tout à perdre, à commencer par l'estime de nous-même, de nos partenaires et de notre descendance. Elle peut aussi poser l'avenir en une équation plus juste et plus fraternelle, malgré l'époque ingrate que certains s'acharnent à rendre détestable.

Le maire que je suis n'a accordé son parrainage à aucun des candidats à l'élection présidentielle, ni accepté de soutenir l'un ou l'autre. Ce genre d'engagement n'est pas trop dans ma nature. Et quand le choix est aussi ouvert, je me fie à l'intelligence et à la responsabilité collectives des citoyens.

Presque tous les candidats à la présidentielle se sont prononcés, avec plus ou moins de désinvolture, à propos du transfert de Nantes-Atlantique, en se souciant comme d'une guigne des procédures décisionnaires, des arrêts de justice et de la consultation citoyenne du 26 juin 2016. Je n'ai pas la sévérité convenue pour le quinquennat qui s'achève. J'ai détesté cette forme de « bashing », propagé par les réseaux sociaux et les médias, qui a visé les plus hautes autorités de l'état, tout en regrettant de nombreux atterroissements et désengagements, par



crédit photo : ©Patrick Garçon

exemple la baisse des dotations aux collectivités aujourd'hui sommées ou contraintes de prendre à leur charge certaines missions de service public. Les bureaux de poste notamment, dont l'entreprise programme insidieusement la fermeture dans les petites communes et certains quartiers de la Métropole. Or, on sait quel risque nous prenons collectivement à fermer les services publics.

J'en appelle à la maturité des électeurs. J'invite chacune et chacun à se déterminer en toute conscience, sans céder au désenchantement ni aux humeurs d'une époque, et en prenant le temps d'examiner avec soin les conséquences de son choix. Ces élections, ce n'est pas un présent qu'on juge ni un passé qu'on condamne, c'est tout l'avenir qu'on engage ! Je le souhaite équitable et fraternel.

Et je souhaite qu'on ait encore le cœur à la fête. Tournés

vers l'avenir, voyons les nombreuses opportunités qui nous permettent de vivre mieux, plus légers et peut-être plus heureux que d'autres. Car, nous avons la chance d'être là où nous sommes, un peu privilégiés ne l'oublions pas. Oui, un vent de légèreté arrive, avec la belle saison, son lot de rendez-vous et de festivités en plein air. Mout occasions nous sont données de sortir, découvrir, rire, danser, chanter, nous amuser avec un grand rendez-vous qui se prépare, LE rendez-vous de l'année, les Festifolies d'Automne. Le comité d'organisation, les services municipaux, les bénévoles sont déjà à pied d'œuvre, très engagés dans les ateliers participatifs. J'invite chacune, chacun d'entre vous à nous y rejoindre, pour co-construire, ensemble, ce bel événement.

Jean-Claude Lemasson
Maire et vice-président
de Nantes Métropole

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2017

UN SOUTIEN RÉAFFIRMÉ AUX ASSOCIATIONS

EN DIRECT
DU CONSEIL



Lors du conseil municipal du 6 février, la commune a réaffirmé son soutien fort aux associations considérant que leurs actions concourent pleinement à la vie de la commune.

115 400 € POUR LES ASSOCIATIONS

Un budget de 115 400 euros est consacré aux associations dont environ 66 000 euros pour celles qui agissent dans le domaine sportif ou culturel comme le Football Club de Grand Lieu, l'Association loisirs et culture, Verti'lac, l'Amicale laïque, le Comité de jumelage, Outils et Traditions, le Club des hérons, les Volants du lac... 34 400 euros pour les associations intervenant pour l'enfance, la jeunesse comme les coopératives scolaires, l'Unaape, l'Apel, les Nounous de Grand Lieu... 15 000 euros pour les associations œuvrant pour plus de solidarité comme le Secours Populaire,

les Restaurants du cœur, Alcool assistance - La Croix d'or, le club Joie de vivre...

95 000 € POUR LE CCAS



Le CCAS distribue chaque mois les colis alimentaires du Secours Populaire.

Le Centre communal d'action sociale est un établissement public qui intervient dans l'aide sociale. Il dispose d'une autonomie de gestion même s'il est rattaché à une collectivité territoriale. Son budget est principalement constitué de subventions. Soucieuse de venir en aide aux personnes en difficulté sur son territoire, la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu va verser une subvention de 95 000 euros.

50 €

Les subventions versées aux associations ainsi qu'au CCAS représentent un montant annuel moyen de plus de 180 000 euros, soit environ 50 euros par habitant chaque année ce qui est relativement plus élevé que dans les autres communes métropolitaines de strate comparable.

Prochain conseil municipal : lundi 19 juin

Retrouvez les comptes-rendus des conseils municipaux sur : www.saint-aignan-grandlieu.fr



IMPÔTS LOCAUX, INVESTISSEMENTS...

Retrouvez notre dossier consacré au budget 2017 pages 9, 10 et 11.

TARIFICATION SOLIDAIRE DES TRANSPORTS :

POUR TOUTE LA FAMILLE

Afin de permettre à chacun de se déplacer librement sur le réseau de transports collectifs, Nantes Métropole a mis en place une tarification solidaire depuis le 1^{er} janvier 2016 plus équitable, plus simple, avec la carte annuelle Libertan, qui a remplacé l'ancienne carte Tempo.

Tout foyer dont le quotient familial est inférieur ou égal à 600⁽¹⁾ peut prétendre à une tarification solidaire sur l'ensemble du réseau de transports TAN, ouvrant droit à gratuité ou réduction.

Face aux demandes peu nombreuses enregistrées en 2016 concernant les enfants, la mairie rappelle que tous les membres du foyer peuvent bénéficier de la tarification solidaire, y compris les enfants qui utilisent le réseau de transports scolaires.

Les droits sont accordés pour un an à compter de la validation du dossier déposé. Au terme de cette année, les droits sont ré-étudiés sur présentation de nouveaux justificatifs.

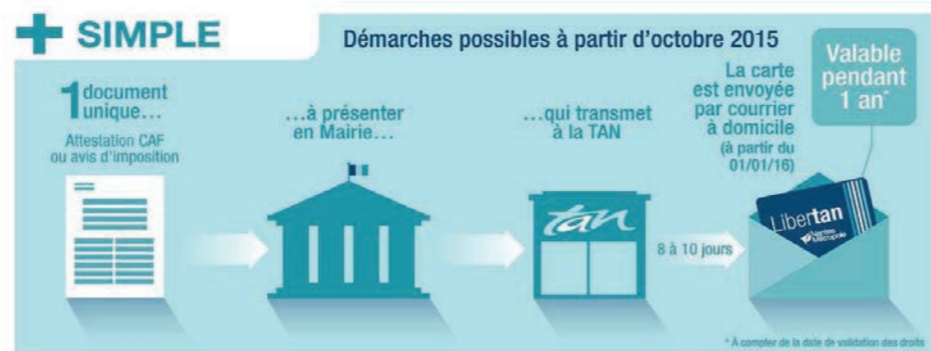
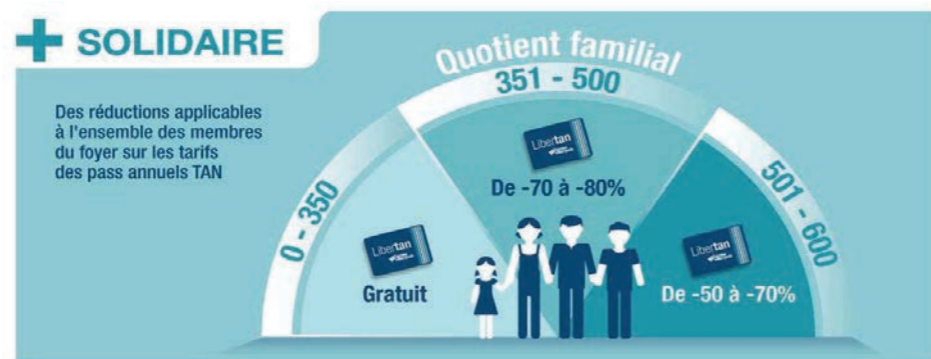
⁽¹⁾Le quotient familial des foyers qui ne sont pas connus des services de la CAF est calculé à partir du dernier avis d'imposition.

QUAND ET OÙ S'INSCRIRE ?

Les dossiers peuvent être constitués à tout moment de l'année en mairie. Laquelle transmet ensuite le dossier à la TAN. C'est la TAN qui adresse les cartes annuelles Libertan par courrier avant la date de prise d'effet de l'abonnement, ou qui réactive les droits de votre carte annuelle Libertan en cas de renouvellement. Aussi, ne la jetez pas.

VOUS AVEZ MOINS DE 25 ANS

- Vous êtes fiscalement rattaché à vos parents ? L'éligibilité à la tarification



solidaire transport sera calculée à partir de l'attestation CAF ou l'avis d'imposition des parents.

- Vous êtes fiscalement autonome et allocataire de la CAF ? Vous devez fournir une attestation CAF ainsi qu'un avis d'imposition justifiant de votre autonomie.
- Vous êtes fiscalement autonome et non-allocataire de la CAF : vous devez présenter votre avis d'imposition.

VOUS ÊTES ADULTE HANDICAPÉ BÉNÉFICIAIRE DE L'AAH

Les droits à tarification solidaire -gratuité- seront attribués sur présentation d'une attestation MDPH attribuant l'AAH en cours de validité et de tous justificatifs permettant d'attester de ressources individuelles inférieures à 1 140 € net par mois.

Les personnes percevant l'AAH qui souhaiteraient faire bénéficier les autres membres de leur foyer de la tarification solidaire devront abandonner leur droit individuel à la gratuité, pour que les droits de l'ensemble du foyer soient analysés en fonction du quotient familial.

VOUS ÊTES EN COURS DE RÉGULARISATION ADMINISTRATIVE

Les personnes étrangères de plus de 16 ans, en cours de régularisation administrative, peuvent bénéficier d'un titre individuel gratuit, valable un an, non renouvelable, sur présentation de justificatifs attestant des droits de séjour sur le territoire. Dans le cas où le foyer serait connu des services de la CAF, l'ensemble des membres du foyer pourrait bénéficier de la tarification solidaire.

TARIFICATION SOLIDAIRE DE L'EAU

En 2016, Nantes Métropole mettait aussi en œuvre un dispositif de tarification solidaire de l'eau, qui se traduit par une aide financière versée aux ménages concernés sous conditions de ressources, et dans la mesure où la facture de référence dépasse 3 % des revenus du foyer. Les personnes concernées connues de la CAF reçoivent systématiquement un courrier. Les personnes non identifiées de la CAF doivent se faire connaître en mairie, du 1^{er} janvier au 30 novembre de chaque année, où leur situation est analysée.

ESTIMEZ VOS DROITS grâce au simulateur en ligne disponible sur

edemarches.nantesmetropole.fr

HANDI / SPORT : CAP VERS L'INCLUSION



Octobre 2015 : des jeunes de l'Espace Jeunes étaient placés en situation de handicap lors de journées de sensibilisation sportive.

Permettre à tous de se divertir et s'adonner aux pratiques sportives et de loisirs, c'est l'engagement de la municipalité et des associations locales, déjà nombreuses à s'être adaptées à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Le groupe de travail handicap, composé d'élus, d'associations et de citoyens, œuvre depuis le début du mandat sur la question de l'inclusion. « Après avoir travaillé sur l'accessibilité des bâtiments communaux, la citoyenneté, la scolarité et l'emploi, un autre volet s'est ouvert, celui du sport, de la culture et des loisirs » explique Valérie Lieppe de Cayeux, adjointe aux Solidarités de la commune, et vice-présidente de

l'Union Départementale des CCAS44, chargée de la délégation Handicap. Nombreuses sont les associations sportives aignanaises qui se sont adaptées. Nombreuses sont celles aussi qui souhaitent s'informer sur le collectif Tcap. « Je n'avais jamais imaginé que ma fille puisse faire du sport. Je suis si heureuse que cela soit possible dans la commune », commentait une maman présente à la 1^{re} rencontre organisée en présence des acteurs associatifs en janvier dernier. Tai chi, volley, cyclo, football, babyfoot... le sport pour tous à Saint-Aignan de Grand Lieu, c'est possible.

LES CLUBS SPORTIFS ACCOMPAGNÉS

Direction départementale de la cohésion sociale, Conseil départemental, Comité départemental olympique et sportif, handisport, sport adapté, étudient chaque

mois les demandes d'accompagnement des clubs sportifs et proposent également des aides financières (soutien à la formation, à l'achat de matériel, au projet global, aux pratiquants). Pour les associations, la démarche est simple. Il suffit de rédiger un projet « sport et handicap » adapté à la structure, validé par les membres du bureau de l'association et de l'intégrer au projet associatif. L'association devra ensuite rendre compte à tous les adhérents des résultats du projet et valoriser ces résultats auprès des partenaires du club. Un guide, « Comment accueillir les personnes en situation de handicap », édité par des experts, est à disposition des associations pour les guider. **Disponible sur le site : www.cdos44.fr.**

LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AUSSI

Toute personne en situation de handicap peut adhérer à un club sportif. À l'échelle nationale, le répertoire, « Handiguide », dans lequel sont répertoriées deux associations aignanaises, le club des Hérons (babyfoot) et le club de volley, recense les clubs sportifs qui ont adapté leurs pratiques à l'accueil des personnes concernées. Le Comité départemental olympique et sportif propose une aide de 60 €, venant en réduction pour toute adhésion à un club sportif.

ATELIERS LANGUE DES SIGNES



Six ateliers, animés par Cyrille Ruau, de l'association nantaise DicoLSF, étaient proposés en janvier et mars. Financés en grande partie par le CCAS, ils ont permis à un public d'adultes et d'enfants de découvrir la langue des signes et d'apporter un minimum d'acquis.

L'inclusion, c'est aussi cela : faire comprendre la situation de handicap à tout un chacun.

« Des signes qui pourront être utilisés pour engager un premier contact et aller vers les autres » précise Annie Guilloteau, qui espère pouvoir mettre à profit ces acquis pour créer du lien avec un enfant autiste auprès de qui elle intervient en tant que bénévole de l'association AEVE (Autisme Espoir Vers l'École). Cyrille Ruau et l'association DicoLSF sont très investis auprès des habitants, menant différentes actions pour prévenir les risques auditifs et faire connaître la langue des signes. Ils interviennent cette année également auprès des élèves de l'école Jules d'Herbauges, dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires.



LES PROCHAINS ÉVÉNEMENTS DU SPORT ADAPTÉ EN LOIRE-ATLANTIQUE :

- 23^e jeux nationaux de l'avenir handisport à Saint-Nazaire du 24 au 27 mai.
- « Casquettes et crampons », le rendez-vous du sport adapté, le 23 juin à la Beaujoire, à Nantes.
- Festival « Handi'chap' », le 3 juin à la Chapelle-sur-Erdre.

ÉCOLE JULES D'HERBAUGES: NOUVELLE PHASE DE TRAVAUX

Les travaux d'extension de l'école Jules d'Herbauges, côté élémentaire, ont débuté le 20 janvier. Ils comprennent la construction de deux classes et d'un préau près des modulaires accueillant actuellement l'étude du soir.

INAUGURATION:



La nouvelle place Saint-Amani, réaménagée en 2016, avec des équipements nouveaux aux abords et accès du groupe scolaire Jules d'Herbauges, étaient, quant à eux, inaugurés le 28 janvier, en présence de Michel Lucas, Vice-Président de Nantes Métropole, des riverains, des familles, et des enfants du Conseil Municipal Enfants.



RYTHMES SCOLAIRES: ACTIVITÉS 2017/2018

Les personnes qui souhaiteraient animer des temps d'activités périscolaires (rémunérés) dans le cadre des rythmes scolaires à la rentrée prochaine (théâtre, activités artistiques, bricolage, lecture...) sont invitées à se faire connaître auprès du service scolaire de la mairie.

Tél. 02 40 26 44 74.

BIENTÔT UN NOUVEAU PEDT

Le Projet Educatif De Territoire, signé en 2014 dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires pour les 3-11 ans, arrive à son terme en septembre. Le nouveau PEDT, fixant les objectifs éducatifs 2017-2020, serait élargi aux 0-25 ans. Une concertation avec l'ensemble des acteurs socio-éducatifs est en cours, sous forme d'ateliers, à laquelle les citoyens qui le souhaitent peuvent se joindre. Pour tous renseignements, contacter le service enfance-jeunesse de la mairie.

Tél. 02 40 26 44 74.



Les travaux, qui seront achevés d'ici le début de l'été, pour une mise en service à la rentrée prochaine, vont permettre de transférer deux classes dans les nouvelles salles, et de libérer ainsi l'espace réservé aux services administratifs et enseignants qui avait été fortement contraint et réduit, notamment depuis l'ouverture de la 9^e classe en élémentaire. La salle de réunion pourra retrouver sa vocation d'origine. Un espace supplémentaire sera mis à disposition pour les besoins des activités complémentaires et l'étude du

soir sera réaffectée dans les locaux. Quant au nouveau préau, il est prévu le doublement de la surface existante, ce qui permettra d'accueillir les enfants lors des intempéries. Cette extension est la troisième phase de réalisations apportées au groupe scolaire. Après la réhabilitation des classes maternelles, le pôle administratif et les espaces extérieurs de la cour seront repensés. **Coût de la réalisation : 383 025 € TTC, financée par la commune.**

Pendant toute la durée des travaux, une attention particulière est portée à la sécurité des enfants et du personnel : une clôture pleine de 2 mètres de haut a été mise en place côté cour, afin de délimiter la zone du chantier. Les entreprises y accèdent par la rue des Aigrettes. L'accès des élèves au cheminement «doux» le long de l'école est conservé.

RECOURS OBLIGATOIRE À UN ARCHITECTE À PARTIR DE 150 M²

Le décret n° 2016-1738 du 14 décembre 2016 publié au « Journal officiel » du 16 décembre 2016 « relatif à des dispenses de recours à un architecte » fixe à **150 mètres carrés de surface de plancher** le seuil au-delà duquel le recours à un architecte est obligatoire «pour les personnes physiques qui édifient ou modifient des constructions, à l'exception des constructions à usage agricole» (contre 170 m² auparavant mais

incluant l'épaisseur des murs des façades). Cette disposition est applicable aux demandes de permis de construire déposées à compter du 1^{er} mars 2017. Concrètement ? pour le calcul des 150 m² d'une maison individuelle, il faudra toujours déduire les surfaces des stationnements internes (garages), les parties non closes et couvertes (exemple : auvents soutenus par des poteaux). **Mais il n'y aura plus lieu de comptabiliser l'épaisseur des murs des façades**, la surface de plancher n'étant comptée qu'à partir de l'intérieur des murs extérieurs.

ESPACES FORESTIERS: VERS UNE GESTION DURABLE



Marionnière, situées dans le périmètre de la forêt urbaine depuis Juin 2006, ont fait l'objet d'une gestion forestière. Pour ces espaces labellisés « Espaces Boisés Classés », un travail de marquage des arbres a tout d'abord été réalisé. Objectif : sélectionner les arbres ne permettant pas une valorisation future (arbres tordus, malades...), ou ceux qui venaient contrarier le développement des futurs arbres à bois d'œuvre. Lesquels ont été confiés à des entreprises spécialisées dans le retraitement du bois.

Les élus entendent élargir les mesures de gestion forestière à l'ensemble des bois communaux, en mettant en place un plan de gestion complet des boisements en faveur de la biodiversité et de valorisation de la ressource énergétique.

Souhaitant valoriser son patrimoine arboré, la commune s'engage depuis plusieurs années, avec le soutien de Nantes Métropole, dans une démarche de gestion durable des forêts et des boisements.

définition dans la loi d'orientation forestière de 2001 qui précise : « La gestion durable des forêts garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économique, écologique et sociale pertinentes, aux niveaux local, national et international, sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes ».

Cette notion de gestion durable a été précisée par de nombreux travaux internationaux. La France a intégré cette

C'est dans ce contexte que les deux forêts communales, Les Epinais et la

Monsieur le Maire explique « Les forêts constituent 80 % de la biodiversité terrestre. La subsistance de l'humanité dépend directement des forêts, qui nous apportent le bois, l'eau, la nourriture. Elles sont un des principaux puits de carbone et un refuge pour la biodiversité. Il importe donc d'aller vers une gestion durable de nos territoires forestiers, qui tienne compte, de manière responsable, de l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux, économiques ».

MA RUE EN FLEURS : SOYEZ ACTEURS DU FLEURISSEMENT DE VOTRE RUE !



Les habitants du centre-bourg et du Champ de Foire sont invités à participer à l'opération « Ma rue en fleurs », initiée par Nantes Métropole, en venant retirer en mairie des graines à planter pour végétaliser et valoriser leur « pied de mur » (espace situé entre le domaine public -trottoir- et leur façade de résidence ou clôture). Cette opération, qui a pour objectif d'impliquer les citoyens dans la mise en valeur de leur environnement immédiat, et ainsi d'être acteurs du fleurissement des rues et des places, s'inscrit dans un contexte d'enjeux forts partagés par la métropole et les communes pour la préservation de la biodiversité et le développement de la nature dans les villes et les bourgs.

ÉLAGAGES DE SÉCURITÉ AUX EPINAIS

Parallèlement, une autre gestion a dû s'opérer dans le bois des Epinais, du fait de la présence en souterrain de conduits de gaz et de la présence en aérien de lignes haute tension. Ils ont nécessité un travail de sécurisation des lignes, mené par GRT et Enedis, en privilégiant autant que possible l'élagage des arbres. Dans ce secteur fortement impacté par ces mesures de mise en sécurité, la commune a cependant pu faire valoriser le bois induit des coupes réalisées. Elle réfléchit à une autre forme d'exploitation de la couche végétale à ces endroits et respectant les servitudes techniques.

PETITS TRAVAUX À LA MAISON DE LA VIGNE



Des travaux de réfection du muret de la Maison de la Vigne, lieu dédié au jumelage, ont été effectués. Réduit en hauteur, il ouvre une vue sur les ceps de vignes du jardin, dont la plupart proviennent de Bavière. Devant la Maison de la Vigne ont également été installés les bancs offerts par nos amis de Thüngersheim en mai dernier à l'occasion du 20^e anniversaire du jumelage.

**VALORISATION DU PETIT PATRIMOINE :
UNE NOUVELLE VIE
POUR LA CAVE DE LA
PLANCHE MIRAUD**



Après concertation des riverains, l'ancienne cave jouxtant le château de la Plinguetière a été rénovée ; une réhabilitation était en effet nécessaire puisque les murs penchaient dangereusement. Les travaux de maçonnerie achevés, la commune s'apprête désormais à réaliser l'aménagement intérieur. L'ensemble sera agrémenté d'ici cet été d'une continuité piétonne et d'un espace vert d'accompagnement, ce qui pourra être l'occasion d'une halte pour les randonneurs ou cyclistes. Bel exemple de valorisation de ce patrimoine qui trouvera bientôt une nouvelle vie !

RÈGLES ET USAGES POUR PASSER UNE DOUCE SAISON PRINTEMPS/ÉTÉ

À l'approche de la belle saison, les règles d'usage simples qui assurent protection du cadre de vie et permettent de bien vivre ensemble doivent être rappelées :

- **Feux interdits :** Le brûlage à l'air libre des déchets verts (broussailles, herbes sèches, feuilles, tailles de haies, branches, végétaux, bois, ou toute autre substance végétale combustible), que ce soit dans les jardins, cours, terrains, parcs et cheminements publics et privés est interdit, **du 1^{er} avril au 31 octobre**, ainsi que les dimanches et jours fériés, sur l'ensemble du territoire communal. Le brûlage à l'air libre des

- déchets végétaux ligneux secs reste autorisé uniquement du 1^{er} novembre au 31 mars, du lundi au samedi, de 8h à 18h sauf jours fériés, à une distance d'au moins 50 mètres de toute habitation. **Les brûlages des autres déchets verts** (tontes, débroussaillages, ronces, feuilles mortes humides...) sont **interdits toute l'année**. Il en est de même pour tout autre type de déchets (déchets non végétaux, plastiques).
- **Respect du voisinage :** Il est demandé de ne pas générer de bruits excessifs les dimanches et jours fériés (ne pas utiliser de tondeuse ni d'outil bruyant), et d'éviter les tapages nocturnes. Par ailleurs, les propriétaires de chiens doivent prendre les mesures nécessaires en ce qui concerne la divagation et les aboiements.

LA COMMUNE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique, espèce invasive en développement dans le département, a été identifié dans la commune depuis 2014. Son impact environnemental, particulièrement sur les abeilles, ainsi que la menace qu'il représente en terme de santé publique (capacité à attaquer en nombre), ont conduit la commune et la FDGDON 44* à engager un plan d'action pour lutter contre cet insecte dangereux. Dans ce cadre, la commune accompagne les propriétaires à la destruction des nids, par une aide financière à hauteur de 50 % (dans la limite de 80 €).

Pour tout renseignement, contacter les services techniques de la mairie. Tél. 02 40 26 44 44.

*Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Loire-Atlantique.

**FINANCES LOCALES
UN BUDGET MAÎTRISÉ**



La commune a mis en place et finance les Temps d'Activités Périscolaires comme ici la Capoeira.

Avant de voter son budget 2017, la municipalité est tenue d'organiser un débat d'orientation budgétaire. Le 6 février dernier, les élus ont ainsi pu discuter des orientations financières de la collectivité et préparer l'avenir.

C'est dans un contexte particulièrement contraint, entre la réforme territoriale, les transferts de compétences, les baisses régulières de dotations de l'État, que se préparent les budgets des collectivités territoriales cette année.

Avec une perspective de croissance qui peine à redécoller et des indicateurs

économiques et sociaux (consommation des ménages, investissement des entreprises) incertains, la capacité des collectivités à adapter sans cesse leurs budgets locaux est mise à rude épreuve. Pour autant, les services publics constituent plus que jamais un rempart pour lutter contre la précarité.

À Saint-Aignan de Grand Lieu, la préparation budgétaire 2017 s'appuie sur une situation financière saine notamment grâce à une réelle capacité d'épargne. Cette bonne gestion des finances a permis d'absorber la baisse conséquente des dotations de l'État (moins 97 000 euros pour 2017 / voir ci-après) tout en préservant - voire en augmentant - le niveau de service public rendu à la population (Temps d'accueil périscolaires, École de

musique, Espace Vie locale, Centre communal d'action sociale...).

Cette année encore, la volonté du conseil municipal est de ne pas augmenter les impôts locaux ; de poursuivre la maîtrise des charges tout en intégrant les dépenses liées à l'organisation des Festifolies d'Automne 2017 ; de reconduire une approche rigoureuse des dépenses du personnel (avec une évolution de 1 % par rapport au budget 2016) ; de maintenir une dynamique d'investissements (2 millions d'euros en moyenne par an) ; de continuer à soutenir les associations, leurs actions concourant pleinement à l'animation et à la vie de la commune ; le tout sans recourir à l'emprunt.

Le budget a été voté le 3 avril.

LES ÉLÉMENTS CLÉS DU BUDGET



10,1 M€

C'est le budget total de la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu en 2017 pour faire fonctionner les services publics (6 745 500 €) et investir dans les équipements (3 360 000 €).

ENDETTEMENT MAÎTRISÉ

Avec une dette par habitant de 841 € en 2016 et évaluée à 775 € fin 2017, la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu se situe en deça de la moyenne des communes de même strate (900 €). La dette est composée d'encours « sans risque » (aucun emprunt toxique). Pour le budget 2017, pas de recours à l'emprunt, l'autofinancement dégagé permettant de couvrir les engagements pris, les restes à réaliser, les petits investissements.

PAS D'AUGMENTATION DES IMPÔTS LOCAUX

La commune ne souhaite pas augmenter la pression fiscale sur les habitants. Aussi, cette année encore, les taux communaux des impôts locaux n'évolueront pas. Une constance depuis 2004 concernant les taxes foncières et depuis 2010 concernant la taxe d'habitation.



115 400 €

C'est le montant des subventions versées aux associations (voir page 3).

TAUX DES IMPÔTS LOCAUX

Taux des taxes 2016 des communes métropolitaines de strate comparable à associer aux valeurs locatives

	TAXE D'HABITATION	TAXE FONCIÈRE BÂTI	TAXE FONCIÈRE NON BÂTI
BOUAYE	20,96 %	23,26 %	60,41 %
LA MONTAGNE	18,22 %	24,57 %	72,41 %
LE PELLERIN	21,72 %	23,13 %	59,87 %
SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU	16,80 %	23,72 %	62,06 %
LES SORINIÈRES	17,83 %	22 %	65,02 %
BASSE GOULAINÉ	18,91 %	19,59 %	80,27 %
INDRE	18,04 %	20,75 %	61,96 %



-97 000 €

Depuis quelques années, les collectivités locales voient des dotations globales de fonctionnement versées par l'État réduites au titre de la contribution au redressement des finances publiques. Pour Saint-Aignan de Grand Lieu, les pertes sont conséquentes : 46 600 € en 2014 ; 116 370 € en 2015 ; 102 000 € en 2016 ; 97 000 € (estimation) en 2017. Soit un manque à gagner de près de 370 000 € pour la période 2014-2017.

VALEURS LOCATIVES MOYENNES EN €	
BOUAYE	3090
LA MONTAGNE	3301
LE PELLERIN	2306
SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU	3 131
LES SORINIÈRES	4056
BASSE GOULAINÉ	4811
INDRE	2541

CÔTÉ INVESTISSEMENTS, LA MUNICIPALITÉ DÉFINIT CINQ AXES PRIORITAIRES POUR 2017



L'offre de services contribue au bien vivre ensemble.



Esquisse de la future Maison des jeunes.

- L'enfance / la jeunesse** : avec la construction d'une nouvelle Maison des jeunes et l'extension du groupe scolaire Jules d'Herbauges (création de deux classes, d'un atelier, d'un préau).
- La relance d'un plan de rénovation du **patrimoine** de Saint-Aignan de Grand lieu dans une démarche de transition énergétique et de protection de l'environnement.
- Le maintien de l'**offre de services publics** de proximité et de qualité qui contribuent au bien vivre ensemble et au dynamisme de la commune, en partenariat avec le tissu associatif local.
- Un plan pluriannuel de **gestion des espaces boisés** communaux.
- Un effort renforcé de mise en **accessibilité** des lieux d'accueil des usagers.

À cela s'ajoutent d'autres projets parmi lesquels la montée en puissance du projet Rives de Grand Lieu ; la réalisation d'un nouveau site internet de la commune (intégrant à terme un portail famille) ; la poursuite des actions de l'Agenda 21 en faveur du développement durable ; une étude concernant l'aménagement des espaces sportifs extérieurs ; la valorisation du site des Jahardières...



UNE DYNAMIQUE D'INVESTISSEMENTS

La municipalité poursuit sa dynamique d'investissements avec une moyenne de 2 millions d'euros par an. Depuis le début de ce mandat (2014), 6,2 millions d'euros ont ainsi été consacrés aux investissements, notamment pour la création de l'Espace vie locale et du Patio musical, la rénovation du groupe scolaire Jules d'Herbauges, l'extension de la salle polyvalente... Il en allait de même lors du mandat précédent.

DANIEL COUTANT, CONSEILLER DÉLÉGUÉ AUX FINANCES :

« C'est grâce à notre volonté constante de maîtriser nos dépenses et nos recettes, additionnée à notre capacité à préparer l'avenir que nous avons pu consacrer depuis 2008 plus de 16 millions d'euros à des investissements pour notre commune ».



Vivre à Saint-Aignan de Grand Lieu

TOUS ENSEMBLE AUX FESTIFOLIES

À VOTRE RYTHME, PARTICIPEZ À LA FÊTE!

La prochaine édition approche et se construit déjà avec les Aignonais. Vous aussi, rejoignez les ateliers de confection des décors, costumes et chars.



credit photo: @D.Coudrec



LA PARADE

Création d'un Objet Fabuleux Non Identifié sur le thème des 7 péchés capitaux.

Vous désirez parader à bord d'OFNI, contactez le mécano fou, Dominique Couderc au 06.81.90.36.97 !

L'atelier costume :

Besoin de conseils, d'idées... Rejoignez l'atelier costume le mercredi 26 avril : de 19h à 21h, à l'Espace Vie Locale. Entrée libre.

LES DÉCORS

Grands décors :

Réhabilitation des décors des Festi'2014 et création des décors 2017. Tous les lundis, mercredis et vendredis, de 14h à 19h, au Chais des Treilles.

P'tites créa :

Tricot urbain, pompons, semis, poissons, méduses...viendront compléter les grands décors. À réaliser chez-soi ou à l'Espace Vie Locale, le vendredi de 15h à 19h.

LES ATELIERS FAMILLES

Création de pièces pour les grands décors :

Vous voulez participer mais vous manquez de temps, vous voulez partager ce moment avec votre famille, vos amis... Inscrivez-vous aux ateliers : les dimanches 9 avril, 14 mai et 11 juin de 15h à 19h à l'Espace Vie Locale. Sur inscription afin de permettre de prévoir et d'organiser les réalisations.

L'esprit est aussi collaboratif en faisant de cette fête gratuite un moment fort de la vie de la commune avec ses habitants, associations, entreprises, commerçants et artisans locaux. Vous êtes tous les bienvenus. Infos et inscriptions à l'Espace Vie Locale : 02.40.26.44.71 ou evl@sagl.fr

LES 30 SEPTEMBRE ET 1^{ER} OCTOBRE 2017, VOUS AVEZ RENDEZ-VOUS AVEC LA LÉGENDE...

UNE PROGRAMMATION MYTHIQUE



LE GRAND RETOUR DU FESTIVAL DE L'INSOLITE SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU

les 30 SEPT. & 1^{ER} OCT. 2017

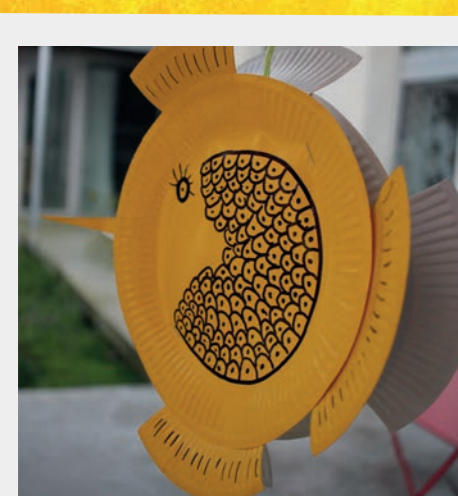


Le cœur de bourg battra au rythme de la fête durant deux jours, avec de nouvelles animations et toujours de l'insolite : une nouvelle histoire, celle des mythes et légendes du lac de Grand Lieu, se racontera en toile de fond.

En premier plan, on ne change pas la recette que vous avez su apprécier en 2011 et 2014 : il y aura toujours des déambulations et des arts de la rue, des jeux et spectacles pour tous, jeunes, enfants, adultes, des concerts et des fanfares, de nombreuses animations équestres, le tout dans une ambiance familiale et amicale.

Sans oublier évidemment nos grands rendez-vous : la grande parade costumée accompagnée des OFNI (Objets Fabuleux Non Identifiés) sur le thème des 7 péchés capitaux. Elle ouvrira chaque jour la fête. Et un spectacle pyrotechnique le samedi soir illuminera le festival.

Du cirque, du son, du bruit, des mots, des créatures, des personnages... et des flots de musique qui nous promettent de joyeux apéros : voilà une recette déjantée dont tous les ingrédients seront dévoilés dès l'été. Encore un peu de patience avant de savourer le programme 2017 !



DES ATELIERS DE LOISIRS POUR LES TAP

Des ateliers de loisirs en lien avec les Festifolies seront proposés aux enfants dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, dès le 24 avril, jusqu'au 7 juillet : participation à la création des décors, réalisation de pompons, poissons et méduses aux couleurs festifoliennes !

« CONTES & LÉGENDES » : DES ATELIERS D'ÉCRITURE POUR LES FESTIFOLIES

L'équipe de la médiathèque invite les personnes qui souhaiteraient écrire autour de contes et légendes lors d'ateliers, à se faire connaître. L'idée serait de valoriser les écrits, pourquoi pas lors de représentations par des crieurs professionnels lors des Festifolies d'Automne.

Contact : Tél. 02 40 26 44 55. Email : mediatheque@sagl.fr



PROCHAIN RENDEZ-VOUS MUSICAL :

LES RENCONTRES D'ORCHESTRES

Vendredi 28 avril à 20h30
salle de l'Héronnière

Bouguenais rencontre Saint-Aignan de Grand Lieu. Les deux orchestres, qui se connaissent bien, laissent augurer une soirée réussie ! Laissez-vous envoûter par les musiques de films (Danse avec les loups, le roi lion, John Williams in concert...), des musiques de westerns signées Ennio Morricone, et quelques morceaux actuels choisis que chacun reconnaîtra !

Ouvert à tous, entrée libre. Bar à l'entracte avec l'association des parents d'élèves Music'As.

ÇA VA FORT POUR LA MUSIQUE

Avec des concerts remarquables et salués depuis ce début d'année, la saison musicale à Saint-Aignan de Grand Lieu a enchaîné les rendez-vous.



LES AMIS DE L'ORGUE : UN PARTENARIAT CONFIRMÉ

Les Amis de l'Orgue de Nantes et de Loire-Atlantique proposent des concerts dans l'église depuis plusieurs années déjà. Le 15 janvier, l'association et l'université permanente donnaient un récital, avec une mise en valeur remarquable de la qualité instrumentale de l'orgue à tuyaux, grâce à l'interprétation de Léonor Leprêtre au chant et de Pierre Queval à l'orgue. Le 5 mars dernier, c'est le chœur EVA, dirigé avec maestria par Françoise Roussillat, qui proposait un programme de musique baroque espagnole, argentine et brésilienne. 11 voix de femmes, accompagnées à l'orgue par Frédéric Labarre, ont conquis le cœur de l'auditoire, venu nombreux. Un vrai régal !



CHECK-UP POUR L'ORGUE

Denis Londe, facteur d'orgue, et son épouse, sont venus du Jura ce début d'année, avant le 1^{er} concert du 15 janvier, afin de procéder à quelques nécessaires travaux sur l'instrument baroque dont l'oxydation, due à l'humidité, altère les sonorités. Les tuyaux de montre de la façade ont été réparés, et les postages (parties de tuyaux qui amènent l'air produisant le son) ont été changés.

PREMIÈRE RÉUSSIE POUR OTTOKAR

Salle pleine le 21 janvier pour la première collaboration entre la municipalité et l'association des parents d'élèves de l'école de musique « Music'As », qui proposaient « Le spectre d'Ottokar », un concert de grande qualité, d'un dynamisme séduisant de la première à la dernière note. Une franche réussite qui mérite tous nos encouragements aux élèves de l'école de musique, qui ont préparé et vécu un moment très fort.



FOLLE JOURNÉE : INTERPRÉTATION EN SOLISTE REMARQUÉE

Évoquant la Folle Journée le 1^{er} février, difficile d'imaginer un récital de violoncelle en solo, un exercice qui peut sembler un peu austère. Et pourtant, Edouard Sapéy-Triomphe a levé le doute avec une interprétation remarquable de la suite n° 2 en ré mineur et de la suite n° 5 en ut mineur de J.S. Bach. Ces pièces, tout en virtuosité, ont fait découvrir au public l'attrait d'un instrument qui prend plus souvent sa place au sein d'une formation de chambre ou dans un orchestre.

UNE BELLE PROGRAMMATION À LA MÉDIATHÈQUE AUSSI

De rencontres, en ateliers, expositions, ou spectacles, la médiathèque construit sa programmation autour du livre, pour faire lire, danser, chanter les mots. Du 4 au 19 mars, l'Afrique était à l'honneur.

Pour le 19^e printemps des poètes, le Jardin de Lecture, transformé dans un décor de circonstance, présentait les écrits de Senghor, U Tam'si, et Yacine Kateb. Avec un temps fort le samedi : le spectacle familial de contes traditionnels, où la poésie africaine, caractérisée par une oralité native, tributaire de la tradition des griots, était présentée par Assetou Diabaté, griotte malienne, accompagnée de ses musiciens.



PROCHAIN TEMPS FORT : RENCONTRE AVEC PIERRE SORIN POUR SON 1^{ER} ROMAN « LA PART D'OMBRE DE L'ÊTRE AIMÉ »



Pierre Sorin, écrivain Boscéen, présentera son premier roman (publié en août 2016), samedi 20 mai, à 11h.

Il s'agit d'une histoire d'amour entre un ouvrier d'Indret et Lysiane, une jeune femme rezéenne, féministe et avant-gardiste, durant la période de l'Occupation. Ancien professeur de français dans la région nantaise, l'auteur souhaitait particulièrement évoquer le sort des ouvriers qui furent envoyés en Allemagne à partir d'octobre 1942, avant le STO créé en février 1943.

Ce fut le cas de son père, chaudronnier à l'arsenal d'Indret, qui quitta la France avec plus de 450 de ses collègues. Contrairement à ce que pensent certains de nos contemporains, les hommes qui partaient fin 1942 n'étaient pas des collaborateurs mais des requis ayant obtenu le statut de « personnes contraintes au travail en pays ennemi » (loi du 14 mai 1951).

L'auteur a travaillé à la façon d'un historien, recueillant de multiples informations et témoignages relatifs à l'Occupation en France, afin d'évoquer le déroulement chronologique des événements et la vie quotidienne dans notre région à cette époque, aussi bien dans les usines qu'à la campagne. Il présentera sa méthode de travail, précise et rigoureuse, qui a précédé le processus d'écriture.

RESPIREZ, C'EST L'ÉTÉ ! RENDEZ-VOUS AVEC LES FÊTES TRADITIONNELLES

En raison des Festifolies d'Automne, l'événement de l'année, en préparation (voir pages 12 & 13), la programmation estivale 2017 est allégée, comme c'est le cas à chaque édition du festival, avec maintien cependant des fêtes et rendez-vous traditionnels : la Fête de la musique, vendredi 16 juin, la Fête de Pierre Aigüe, samedi 24 et dimanche 25 juin, ainsi que les séances d'observation ornithologique tout l'été, les balades en barque et en calèche. Voir les dates en page 19 du bloc-notes, en dernière page de couverture, et retrouvez le détail des animations sur le site internet communal.

HISTOIRE

Texte fourni par le Groupe Histoire « Sur les Pas d'Amani ».



Pendant l'essentiel de la guerre de position, de la fin de 1914 à la fin de 1917, les commandants en chef des armées alliées sur le front Ouest sont persuadés que la seule solution pour chasser les Allemands des territoires qu'ils occupent en France et en Belgique consiste à mener des actions offensives répétées dans un but d'attrition, autrement dit en prévention d'une attaque ennemie. Il en résulte le déclenchement d'une série d'attaques, à des échelles différentes. Pourtant, jusqu'au printemps 1918, toutes les tentatives aboutissent à des échecs sanglants.

À la fin de l'année 1917, malgré l'échec où elle subit une « saignée » comparable à celle qu'elle voulut infliger à l'ennemi, l'armée allemande reste puissante et invincible sur le front Ouest et ne cesse d'améliorer sa stratégie défensive ; depuis février-mars 1917, elle a effectué un repli stratégique derrière une ligne de défense puissamment fortifiée, qui court du littoral de la Mer du Nord jusqu'à Verdun, et qui semble invulnérable : la ligne Hindenburg.

Si le moral de l'armée allemande reste globalement élevé, l'armée française traverse, après l'échec terrible de l'offensive commandée par le général Robert Nivelle sur le Chemin des Dames en avril 1917, une crise grave, avec des mutineries à grande échelle au printemps 1917.

LE GROUPE HISTOIRE SALUE SES BÉNÉVOLES

Le groupe histoire de Saint-Aignan de Grand-Lieu « Sur les pas d'Amani » a fêté le 2 février 2017 ses deux jeunes octogénaires à l'occasion de leur anniversaire, Monique Buteau, 85 ans, et Marie-Louise Cheneau, 80 ans. Grâce à leur dévouement et leurs recherches fructueuses, Le groupe histoire va de l'avant. Qu'elles en soient remerciées. **Le Groupe Histoire.**

MORTS POUR LA FRANCE

Durant ces 3 premiers mois de 1917, Saint-Aignan perd 3 de ses enfants, dont 1 dans les Balkans :

Prudent François Joseph Marie Douaud, 46 ans, mort de maladie contractée en service à Havernas dans la Somme le 1^{er} janvier 1917. Fils de Eugène et de Marie Blinneau. Cultivateur à la Noue avec son épouse Amélie. Soldat de 2^e classe du 286^e Régiment d'Infanterie.

Lucien Pierre Auguste Clouet, 23 ans. Fils de Pierre et de Marie Peneau, cultivateurs aux Berveteries (Paillerie). Soldat de 2^e classe du 151^e Régiment d'Infanterie. Inhumé le 15 mars 1917 à Avinkerque. « Blessé le 13 mars 1915, Mitrailleur, s'est fait remarqué plusieurs fois pour sa bravoure. A été blessé très grièvement au moment où, sous un violent bombardement, il transportait une mitrailleuse... Croix de guerre avec étoile de bronze ». Mort à l'ambulance Océan à La Panne en Flandre Occidentale, Belgique. <http://www.commemorer14-18.be/index.php?id=11192>

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, il est souvent utile de rappeler que la Première Guerre mondiale est, justement, mondiale. C'est-à-dire que les combats ne se limitent pas à la portion de front comprise entre la Mer du Nord et les Vosges mais comptent bien d'autres théâtres d'opérations, notamment en Orient. Et c'est ainsi que de nombreux Bretons, dont l'historiographie ne dit jusqu'à aujourd'hui pas grand-chose, combattent dans ces contrées bien éloignées de la péninsule



armoricaïne. Un front oublié et qui, pourtant, a encore beaucoup à nous dire. http://enenvor.fr/eeo_revue/numero_4/de_la_bretagne_et_du_front_d_orient_pendant_la_premiere_guerre_mondiale.html

Emilien Marie Bretagne, 26 ans né à Pont-Saint-Martin, mort de Blessures de guerre le 17 mars 1917 au groupement chirurgical mixte mobile à Monastir (en Serbie actuelle). Fils de François et de Marie Anne Corbineau, cultivateurs, et domicilié avec ses parents aux Poteries à Saint-Aignan. Caporal passé au 106, 354, 35 et 371^e Régiment d'Infanterie. Soldat cité.

« RÉSISTANCE ET DÉPORTATION »

L'Espace Vie Locale présentait l'exposition proposée par Gilbert Boissard, Aignonais et fils de résistant et Guy Le Floch, fils résistant déporté, dans le cadre des commémorations qui ponctuent le centenaire 1914-1918, du 27 mars au 5 avril, avec la participation des bénévoles du groupe histoire « Sur les Pas d'Amani », et des membres de l'Union Nationale des Combattants pour la tenue des permanences d'ouverture. Une commémoration à laquelle s'est ajoutée une conférence des auteurs, suivie d'échanges avec l'assemblée.

ERRATUM

Le groupe histoire « Sur les Pas d'Amani » nous a fait part de l'erreur suivante, concernant la légende de la cité d'Herbauges, parue en page 12 du mag d'hiver, dont voici le rectificatif : C'est l'évêque de Nantes (et non d'Orléans), Saint-Félix, qui décida d'envoyer son Diacre, Saint-Martin-de-Vertou, pour essayer de ramener les habitants sur le droit chemin.



JOURNÉES DÉCOUVERTE DES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES



Sur proposition du Conseil de la Vie Locale, instance de l'Espace Vie Locale composée d'élus et de responsables associatifs, la municipalité et les acteurs de la Vie Locale vous proposent une semaine de découverte des activités associatives, **du samedi 27 mai au dimanche 4 juin.**

L'objectif est de permettre aux Aignonais, adhérents et non adhérents, de découvrir ou redécouvrir le panel d'activités présentes dans la commune, et ce en amont de la saison 2017/2018 pour permettre à chacun de prendre le temps de rencontrer, de réfléchir, et de se positionner. Cette semaine est également l'occasion pour les acteurs associatifs de créer l'événement et de

participer à la Vie Locale. Concrètement, tous les lieux de pratique seront mobilisés pour l'occasion, avec des ateliers, des démonstrations : aikido, capoeira, football de table, badminton, kung fu, catch, cyclisme, tai chi, boxe thaï, yoga, speedminton, soft volley, mais aussi esperanto, peinture, dessin, scrapbooking, modelage, cartonnage, mandalas, théâtre enfants, sorties du groupe nature, travaux et recherches du groupe histoire, art floral... il y en aura pour tous les goûts !

Notez d'ores et déjà les dates, et retrouvez bientôt la programmation jour par jour sur www.saint-aignan-grandlieu.fr

LES JEUNES DU LAC : VOIR PARIS, UN RÊVE DEVENU RÉALITÉ



La Tour Eiffel, le stade de France, les bateaux mouches... une vidéo reportage du périple des 9 jeunes était présentée le 17 mars aux élus, en remerciement du soutien de la municipalité, et en présence des parents.

Raphaël, Brioux, Elisa, Agathe, Théo, Timéo, Nolwen, Ewald et Maëva, jeunes aignonais, sont revenus des souvenirs plein la tête de leur voyage culturel à Paris, qui a eu lieu les 14 et 15 janvier. Ils étaient accompagnés par les animateurs de l'Espace Jeunes.

Les jeunes, constitués en junior association, « Les Jeunes du Lac », ont travaillé plus d'un an à la réalisation de leur rêve, dont l'objectif était d'autofinancer le périple : écriture du projet, élaboration du budget, plan d'action pour financer leurs dépenses, constitution du dossier



RECENSEMENT

À l'issue du recensement réalisé de mi-janvier à mi-février, la commune enregistrait, au 27 février, 3 877 fiches individuelles renseignées (1 587 logements). Seules 28 fiches logements n'étaient pas renseignées.



56

jeunes accèdent cette année au droit de vote. Pour ce moment fort de la vie des jeunes citoyens, une cérémonie de citoyenneté, le 24 mars, était l'occasion d'une rencontre avec élus, rappelant les principes fondamentaux de la République, de la démocratie et de notre système politique. Cérémonie durant laquelle ont été remises les cartes de nouveaux électeurs aux jeunes présents.

de partenariat, plan de communication pour valoriser les aides obtenues... Le projet en effet, a reçu le soutien de la municipalité, ainsi qu'une subvention de 500 € de la CAF. « Pour ces jeunes, âgés de 13 à 15 ans, c'est un bel exemple de montage de projet qu'ils ont expérimenté » explique Isabelle Kouassi, adjointe à l'enfance et à la jeunesse.

Le projet réalisé, reste maintenant à donner envie à d'autres jeunes de s'initier à la prise de responsabilité, sur la base d'un projet qu'ils aimeraient voir se réaliser : Nolwen Gendron et Ewald Deniaud se proposent de reconduire leur mandat au sein de la Junior Association, et invitent les jeunes qui souhaiteraient les rejoindre à se faire connaître.

Bloc notes

AVRIL

CONCERT D'ÉLÈVES
Lundi 3 à 20h
salle Paul Pouvreau

ACCUEIL DES ASSISTANTES MATERNELLES
Mercredi 5 de 9h30 à 10h15 et 10h30 à 11h15
« Les Mots Melly Malo »
Sur inscription à la Médiathèque (enfants de 6 mois à 3 ans)

REPAS DES AÎNÉS
Samedi 22 à 12h30
salle de l'Héronnière

9° RENCONTRES D'ORCHESTRÉS
Vendredi 28 à 20h30
salle de l'Héronnière
Lire en p. 14

MAI

ACCUEIL DES ASSISTANTES MATERNELLES
Mercredi 3 de 9h30 à 10h15 et 10h30 à 11h15
« Les Mots Melly Malo »
Sur inscription à la Médiathèque (enfants de 6 mois à 3 ans)

CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES
Lundi 8 matin

RESPIREZ, C'EST L'ÉTÉ



FÊTE DE LA MUSIQUE
Vendredi 16 juin, à partir de 19h
parc du Presbytère.

1^{er} partie : HHH, groupe nantais de hip hop. Concert principal : Kervegan's (rock celtique et festif). Avec la participation de l'école municipale de musique, et d'une fanfare en déambulation. Entrée libre. Sur place : bar, restauration.

MIXTURE

Mercredi 10 de 15h30 à 18h, en déambulation entre l'Espace Vie Locale, le Jardin de Lecture et le Patio musical
Textes en musique, improvisations musicales, soundpaiting...

RENCONTRE AVEC PIERRE RONIN, ÉCRIVAIN BOSCÉEN
Samedi 20 à 11h
Médiathèque
Lire en P. 15

CONCERT D'ÉLÈVES
Mardi 23 à 20h
salle Paul Pouvreau

À PORTÉE DE TUBA-TROMBONE
Mercredi 24 à 20h30
salle de l'Héronnière

HISTOIRES À PICORER
Mercredi 31 de 17h à 17h30
« Mickaël Escoffier »
Sur inscription à la Médiathèque (enfants de 3 à 7 ans)

JUIN

BALADE DES CURIOSITÉS
Dimanche 4
Circuits à pied ou en vélo (6, 5 et 8 km), avec un départ et un retour au parc de la Plinguetière.
Départs de 9h30 à 10h30
Les photographes sont invités à venir munis de leur appareil, en vue d'une exposition.

FÊTE DE PIERRE AIGÜE
Samedi 24 de 15h30 à 23h et dimanche 25 de 10h à 18h

Balades en barques, en calèche, jeux, observation d'oiseaux, dîner champêtre et musical le samedi soir, embarcad'eau le dimanche matin, animations jeune public.
Entrée libre (sauf balades en barques, en calèche, bar & restauration et dîner champêtre du samedi soir. Sur réservation pour le dîner champêtre et Embarcad'eau).

HISTOIRES VAGABONDES
Mercredi 5 juillet à 17h
Spectacle de plein air pour jeune public (lieu non encore déterminé). Entrée libre.

ACCUEIL DES ASSISTANTES MATERNELLES
Mercredi 7 de 9h30 à 10h15 et 10h30 à 11h15
« Les Mots Melly Malo »
Sur inscription à la Médiathèque (enfants de 6 mois à 3 ans)

CONCERT DE L'ENSEMBLE VOCAL DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE
Samedi 10 à 20h30
à l'église

INFORMATION ET PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT MORAL
Film et débat « Insidieuses violences »
Judi 15 juin à 20h15
Salle Paul Pouvreau

Des psychologues de l'association AVHMPV (Aide aux Victimes de Harcèlement Moral et de Violences Psychologiques dans la Vie Privée ou Professionnelle) seront présents pour répondre aux questions.

FÊTE DE FIN D'ANNÉE DU MULTI-ACCUEIL
Judi 22 de 16h30 à 19h

CONCERT FLÛTE ET PIANO
Vendredi 23 à 20h
salle Paul Pouvreau

CONCERT GUITARE
Mercredi 28 à 18h
salle Paul Pouvreau

BALADES EN CALÈCHE
Mercredis 5, 12, 19 juillet et jeudi 10, mercredis 16 et 23 août de 14h30 à 17h
Départ à 14h30 du site de Pierre Aigüe

Tarif : 2 € adultes, gratuit moins de 12 ans. Réservation obligatoire (nombre de places limité à 8 personnes par balade).

BALADE EN BARQUE
Vendredis 21 juillet et 4 août
Deux sorties : à 16h et à 18h
Départ du Port de l'Halbrandière
Gratuit sur réservation.
Nombre de places limité à 25 personnes.

SPÉCIAL SENIORS

REPAS DES AÎNÉS
Samedi 22 avril à 12h30
salle de l'Héronnière
-Sur invitation envoyée en mars aux personnes concernées

CINÉ
« Paulette » de Jérôme Enrico avec Bernadette Lafont
Mardi 16 mai à 14h30
salle Paul Pouvreau
Séance suivie d'un goûter
Tarifs : 3 € personnes impossibles. 1 € personnes non impossibles.

SORTIE AU PORT DE SAINT-NAZAIRE
Vendredi 9 juin toute la journée (départ à 8h30)
Visite de l'Escal'Atlantic et des chantiers navals
Tarifs : 15 € pour les personnes impossibles. 9 € personnes non impossibles.

RENSEIGNEMENTS SERVICE SOCIAL, TÉL. 02 40 26 44 73



JOURNÉES DÉCOUVERTES DES PRATIQUES ASSOCIATIVES
du samedi 27 mai au dimanche 4 juin
Voir en p. 17

OBSERVATIONS D'OISEAUX
à l'observatoire, sur le site de Pierre Aigüe

• En libre accès : tous les jours dès le samedi 1^{er} juillet (apporter son matériel d'observation)

• Séances commentées avec Le monde d'Emmane :

dimanches 2, 9, 16, 30 juillet et 6, 13, 20, 27 août de 16h à 19h. Gratuit.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES
Sacha HUET BOURE
01.01.2017

Mia GOMIS
22.01.2017

Olivia BRIAND
04.02.2017

Rosé HERVOUET
03.03.2017

Antonin MASSOT
12.03.2017

MARIAGE
Mickaël LERAY
Et Isabelle MANDIN
21.01.2017

DÈCÈS
Yannick AUBINAIS
30.12.2016

Georges SONTAG
20.01.2017

Serge DEBEC
21.01.2017

Michel GERVAIS
25.02.2017

Maguy SIERRA
21.03.2017

CARTES D'IDENTITÉ SÉCURISÉES : NOUVELLES MODALITÉS D'OBTENTION

Depuis le 1^{er} mars, le dépôt de demande de carte d'identité a lieu uniquement dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil -voir liste ci-dessous- (la mairie n'acceptera aucune demande). Prendre rendez-vous au préalable dans la mairie où vous souhaitez déposer la demande.

*Nantes, Saint-Herblain, Rezé, Saint-Sébastien-sur-Loire, Orvault, Vertou, Couëron, La Chapelle-sur-Erdre, Bouguenais, Carquefou, Sainte-Luce-sur-Loire, Basse-Goulaine, Vallet, Sainte-Pazanne, Saint-Philbert de Grand Lieu, Treillières, Saint-Nazaire, La Baule Escoublac, Guérande, Pornic, Saint-Brévin, Pontchâteau, Montoir-de-Bretagne, Savenay, Châteaubriant, Blain, Nort-sur-Erdre, Derval, Ancenis, Saint-Mars-la-Jaille.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST) POUR LES MINEURS

L'AST d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie depuis le 15 janvier 2017. Elle est matérialisée par un formulaire à télécharger sur le site : www.service-public.fr (CERFA n° 15646*01), à remplir puis imprimer.

Aucune autre démarche n'est requise hormis que l'enfant devra avoir avec lui :

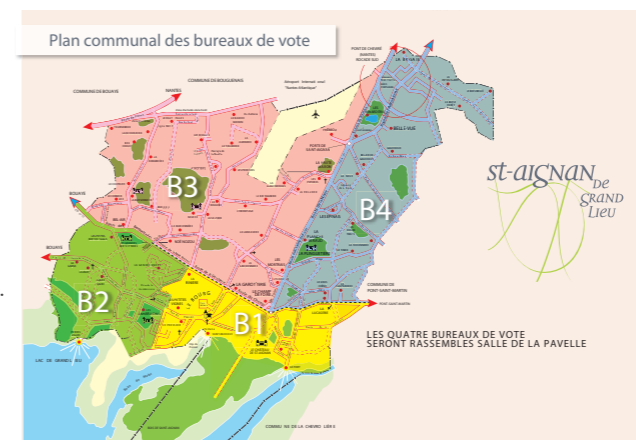
- sa pièce d'identité (carte d'identité ou passeport). À noter que le passeport produit seul ne vaut plus autorisation.
- La photocopie du titre d'identité du parent (signataire du formulaire).

Votre enfant doit être en mesure de les présenter lors des contrôles aux frontières. L'imprimé CERFA est le seul document valable. Il devra être original (pas de photocopie). Aucune autorisation prenant une autre forme que l'imprimé CERFA ne sera acceptée.

ÉLECTIONS

Les quatre bureaux de votes sont rassemblés salle de la Pavelle :

- Pour l'élection présidentielle, dimanches 23 avril (1^{er} tour) et 7 mai (2^e tour).
- Pour les élections législatives, dimanches 11 juin (1^{er} tour) et 18 juin (2^e tour).



Par ailleurs, les bureaux de vote seront exceptionnellement ouverts de 8h à 19h pour l'élection présidentielle (de 8h à 18h pour les élections législatives).

TRIBUNE DU GROUPE DE L'OPPOSITION

NOS ÉCOLES, UN ENGAGEMENT PRIMORDIAL

Le 28 janvier dernier était inaugurée la place Saint-Amani, ainsi que les travaux et rénovations du groupe scolaire Jules d'Herbauges. Nous avons soutenu cet investissement. Il nous paraît nécessaire pour notre jeunesse.

NOS ÉCOLES, UN DES INVESTISSEMENTS MAJEURS POUR NOTRE GROUPE

En effet, l'école est le lieu de l'appropriation des connaissances, des apprentissages et des découvertes du monde qui s'inscrit dans un parcours civique et social pour que notre jeunesse aignanaise se fasse citoyenne. Il est important pour nous que nos enfants soient les mieux préparés au futur qui les attend. Ainsi, tout projet lié à nos enfants est prioritaire dans nos orientations.

LORS DES CONSEILS MUNICIPAUX...

Celui en date du 06/02/2017, nous avons voté unanimement les subventions pour les associations à caractère scolaire.

... DES REGRETS AMERS...

Lors du conseil municipal du 05/12/2016, les participations communales afférentes par exemple à la subvention au transport des scolaires pour la cantine ont été soumises à l'assemblée municipale. Huit élus de la majorité se sont abstenus. Nous regrettons cela ! Marquez une différence entre nos écoles alors qu'il s'agit de nos enfants est regrettable à nos yeux. Un enfant n'a pas à subir un traitement différent, qu'il appartienne à telle ou telle école pour l'usage d'un bien communal tel que le restaurant municipal.

Il s'agit là davantage d'un vote partisan d'un XX^e siècle révolu !

Conservons la liberté de choix pour nos enfants, l'égalité et la fraternité pour nos écoles, richesse démocratique et républicaine. Nous défendrons toujours ces principes pour nos enfants.

Pour le groupe « Un autre regard sur St Aignan » :
Virginie MOUGEOT-JOUBERT, Damien HUMEAU,
Gwenola DESMAS, Antony BOUCARD, Elise GROS.



Renseignements et réservations en mairie. Tél. 02 40 26 44 44.

Du 16 juin au 31 août 2017



Respirez c'est l'été!

à Saint-Aignan
de Grand Lieu



Kerviegan's
HHH

fête de la musique

Vendredi 16 juin

de 19h à minuit parc du Presbytère

fête de Pierre Aigüe

Samedi 24 de 15h30 à 23h

Dimanche 25 juin de 10h à 13h

Site de Pierre Aigüe

Balades en barque
Dîner champêtre & musical
Embarcad'eau
Animations

Observation d'oiseaux, balades en barque & en calèche

En juillet & août

Renseignements :

02 40 26 44 44

www.saint-aignan-grandlieu.fr